Championnat suisse de groupes 300 mètres

Règlement d'exécution FSTG, édition 2025

Le présent règlement est basé sur le règlement du CSG 300m établi par la Société Cantonale des Tireurs Fribourgeois (SCTF).

En complément :

TOUR PRÉLIMINAIRE

Annonce des résultats du tour éliminatoire en stand
Les responsables des sociétés doivent fournir au responsable du championnat suisse de groupes (CSG) de la Fédération de tir de la Glâne (FSTG) les compositions et résultats des groupes au moyen du formulaire officiel fourni par ce dernier **jusqu'au 03.05.2025, 19h00 au plus tard** à M. Jean-Marc Berset, mail: jm.berset(at)bluewin.ch, (les feuilles de stand de tir et les formulaires des compositions / résultats des groupes doivent être conservées)

FINALE DE DISTRICT

La finale de district se déroulera **le vendredi 09.05.2025 à 18h00 à Romont** au stand de tir 300m de la Montagne de Lussy. **Les tireurs participants doivent obligatoirement être licenciés !**

Le tirage au sort des cibles se fera de façon aléatoire au moyen de l'IA de manière anticipée.

Genre de cibles : Cat. D et E = cible A 10 pts.

Programme :
Cat. D et E : 3 coups d'essais obligatoires, 15 coups : 10 coups, coup par coup et une série de 5 coups sans limite de temps, marqués à la fin.

Durée : 1h15 par groupe.

Catégories:
Cat. A : Toutes les armes = Standard, AL, Fass 90, Fass 57-02, Fass 57-03 et Mousqueton
Cat. D : Toutes les armes d'ordonnances = Fass 90, Fass 57-02, Fass 57-03 et Mousqueton
Cat. E : Uniquement les Fass 90 et les Fass 57-02 !

Positions : Fusil libre : pas couché
Fusil standard : couché, bras francs
Mousqueton : couché bras francs ou appuyé ou sur bipied
Fusil d'assaut : sur bipied

Une finance d'inscription de CHF 20.- par groupe participant à la finale sera facturée par la FSTG.

Nombre de groupes
Participeront à la finale de district la moitié du nombre de groupes participant au tour préliminaire de chaque catégorie. En cas de nombre de groupes impair, le nombre de groupes qualifiés pour la finale de district sera arrondi au supérieur (exemple : 15 groupes ÷ 2 = 7.5 = 8 groupes qualifiés pour la finale de district).

Déroulement
La finale de district qui comprend un tour, est organisée par le responsable de la FSTG.

Munition
Chaque groupe amène et tire sa propre munition selon les règlements en vigueur.

Tir avancé
Seuls les tireurs engagés par l'équipe nationale ou pour un tir de comparaison sont autorisés à tirer par avance. Le tir avancé est organisé par le responsable du district qui convoque les tireurs dans un stand de son choix.

Tenue de la buvette
Lors de la finale de district, selon le tournus (TFC) établi par le comité, cette année il s'agira de la sté de tir de Rue.

Sécurité
Chaque tireur est responsable de son arme, le comité de la Fédération des sociétés de tir de la Glâne décline toute responsabilité.

Dérangement
En cas de dérangement d'arme ou de cible, le tireur reste en place et avise le responsable qui prendra la décision nécessaire.

Réclamations
Les réclamations concernant le tour éliminatoire et la finale de district doivent être adressées par écrit, dans un délai de 24 heures, à la Fédération de tir de la Glâne. Celle-ci à pouvoir de décision, l'issue sera définitive et ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Ce règlement a été approuvé par le comité de la FSTG en date du 12.02.2025.

FSTG
Le responsable CSG
Jean-Marc Berset